



Pension alimentaire trop importante

Par **fabs**, le **03/06/2010** à **15:17**

Bonjour,rrrnJe suis divorcé depuis 2 ans, je verse une p.a. de 680 Euro et gagne 1100 euro. J'ai demandé une révision car c'est invivable... Mon ex femme vient de se remarier, est-ce que cela joue t-il dans le montant de la P.a. rrrnDe plus les enfants sont manipulés par cette dernière et ne veulent plus venir chez moi ai-je un recours pour les voir surtout que je fais 150kms tous le 15 jours pour aller les chercher. rrrnMon ex femme ne doit-elle pas participer aux frais de transport sachant qu'elle a déménagé après notre divorce. Merci de votre réponse, cordialement.

Par **jeetendra**, le **03/06/2010** à **15:57**

Bonjour, le montant initial de la pension alimentaire est toujours fixé en fonction des ressources du débiteur et du créancier, de leurs charges, besoins respectifs, notamment pour contribuer à l'entretien et à l'éducation des enfants communs.rrrnSi les ressources de celui qui la verse (le débiteur) ont changé depuis la dernière décision, une demande de modification à la baisse de la pension alimentaire peut être formée devant le juge aux affaires familiales par simple requête, pas besoin d'avocat.rrrn(Le débiteur, l'obligé alimentaire c'est vous), et c'est à vous qu'il appartient de justifier de la baisse de vos revenus pour emporter la conviction du juge, courage à vous, cordialement.